



Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 40-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

À la séance ordinaire du conseil de la corporation municipale de Sainte-Sophie-de-Lévrard tenue ce mardi 7 mars 2023, au 174 St-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents les conseillères mesdames Vanessa Robidas-Gravel, Sylvie Lambert, Nancy Castonguay Demers, Jacqueline M. Lambert et les conseillers monsieur, Mario Demers et Patrice Vaugeois, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaudet, maire. Est également présente madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière.

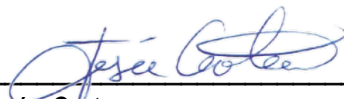
AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QU'à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard tenue le 7 mars 2023, le projet de règlement suivant fut présenté et un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Patrice Vaugeois en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil;

QUE la date prévue pour l'adoption du règlement # 40-2023 relatif à la démolition d'immeubles est **à la séance ordinaire du conseil du 7 mars 2023 à 19h30**, au 174 rue St-Antoine à Ste-Sophie-de-Lévrard;

QUE ce projet de règlement peut être consulté, à la suite de la séance ordinaire du conseil municipal, sur le babillard du bureau municipal situé au 174-A St-Antoine, à Ste-Sophie-de-Lévrard, entre 9h à 16h30 du lundi au vendredi, puis également, sur le site Internet de la municipalité à : www.munstesophie.org.

DONNÉ à Sainte-Sophie-de-Lévrard,
Ce 8^e jour de mars 2023

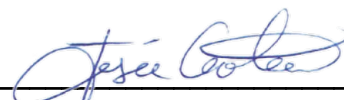


Josée Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie par la présente que le présent avis public concernant le projet de règlement # 40-2023 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, a été publié sur le babillard au bureau municipal ainsi que sur le site Internet municipal, comme prévu à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce 8^e jour de mars 2023



Josée Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière